



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Vendredi 18 mars 2022

Bilan 2021 :

- o Impact COVID***
- o Travaux pour la lutte contre les incendies***
- o Culture : avancée des travaux Ecole des Arts***
- o Politique de développement durable***
- o Réorganisation de la collecte déchets/fin du « fini parti »***

Orientations 2022 :

- o Culture : recours à l'emprunt pour financement des projets***
- o 2nd plan de prévention déchets/redevance spéciale professionnels***
- o Outils de planification pour la transition écologique : le CRTE***
- o Lancement de l'OPAH RU***
- o Achat locaux services techniques***

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2022

I. Bilan des actions 2021.....	4
2. Bilan OM/Tri	8
3. Activité Recycleries	10
4. Mise en œuvre des préconisations et rappels au droit de la Chambre Régionale des Comptes	13
4. Piscine	13
5. Programme d'équipement DFCI.....	14
6. Protection des zones habitées contre les incendies – Interface.....	14
7. Actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation.....	16
8. Plan intercommunal de sauvegarde.....	17
9. Programme Leader	17
10. Projet Alimentaire Territorial (PAT).....	19
11. Plan paysage.....	21
12. Schéma des liaisons douces	21
13. Création d'une offre de sentiers structurée.....	22
14. Mise en place d'un service de location longue durée de vélo à assistance électrique.....	23
15. Habitat Durable :	23
16. Compétence tourisme.....	25
17. Contrat de relance et de transition écologique	25
18. Compétence Mobilité.....	26
19. Compétence GEMAPI.....	26
20. Modification des intérêts communautaires pour intégrer les études relatives à l'hôpital public local et participer aux études relatives à l'établissement thermal de Pietrapola	27
II. Résultats financiers 2021	27
II. Orientations 2022	30
1. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire	31
2. Achat des locaux abritant les services techniques	35
3. Outils de planification pour la transition écologique : le COT & le CRTE.....	35
4. Habitat Durable	36
5. Investissements Structurants Internes	37
6. Culture- Projets structurants-Ecole des arts et salle de spectacles.....	37
7. Tourisme.....	38
8. Création d'une offre de sentiers structurée	38
9. Programme Leader & Ecotourisme.....	38
10. Schéma des liaisons douces	39
11. Projet alimentaire territorial.....	40
12. Mise en place d'un service de location longue durée de vélo à assistance électrique.....	41
12. Plan Paysage	42
13. Compétence MOBILITE	42
16. Compétence GEMAPI.....	42
21. Défense contre les incendies.....	43
22. Modification des intérêts communautaires pour intégrer les études relatives à l'hôpital public local	44

23. Station thermique de Pietrapola.....	44
24. Mise en œuvre des préconisations et rappels au droit de la Chambre Régionale des Comptes	44
IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022	45

I. Bilan des actions 2021

Au cours de l'année 2021, la crise sanitaire a perduré et la Communauté de Communes a été, comme la plupart des collectivités et acteurs publics ou privés, impactée dans son fonctionnement en premier lieu, (nombreux agents touchés), ainsi que dans l'avancée de son programme d'actions.

La Communauté a su de nouveau cependant se mobiliser, en s'appuyant, notamment sur sa base opérationnelle, que constitue les agents techniques et administratifs de tous les services.

Il est à souligner l'implication de ces derniers qui ont su œuvrer pour maintenir la continuité du service, en étant flexible sur leur temps de travail (annulations de congés, remplacements, augmentation de leur durée de travail,...).

Le personnel n'a pas failli à l'exercice de sa mission de service public.

L'année 2021 a également été marquée par la poursuite des actions qui avait été fortement retardée par la crise sanitaire durant l'année 2020 telles que le plan alimentaire territorial, la construction de l'Ecole des arts, le programme éco tourisme, le programme d'expérimentation pour la lutte contre les incendies dans les zones habitées de montagne, le programme LEADER, le plan paysage, le schéma des liaisons douces, les missions de maîtrise d'œuvre concernant la ressourcerie et salle de spectacles, étude faisabilité de l'atelier économie circulaire, ...

Ressources humaines : structure générale des effectifs

1.1 Statistiques

Au 31 décembre 2021, la Communauté comptait **43 agents**

- 25 agents en emplois permanents, (25 en 2020)
- 18 en emplois non permanents (16 en 2020)

L'effectif comporte 9 femmes et 34 hommes, ce qui représente 39,59 en équivalents temps plein.

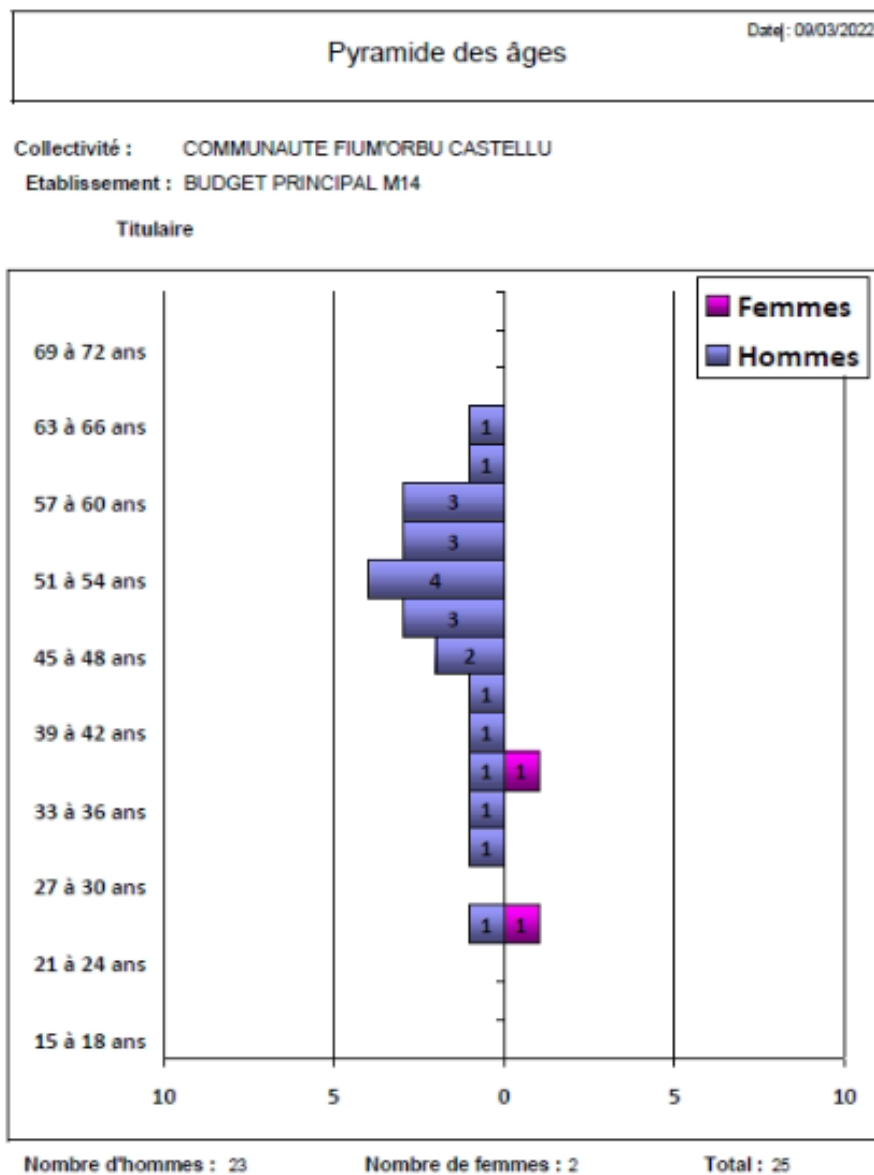
- 7% des agents sont à temps non complet, principalement catégorie C et concernent l'activité piscine.

Les agents de catégorie C sont fortement majoritaires puisqu'ils représentent 84% des effectifs.

À l'inverse, les agents de catégorie A et B représentent moins de 16% des effectifs.

1.2 Répartition par âge

Agents titulaires :



Date de référence : 31/12/2021

Données sur 2

Agents non titulaires :

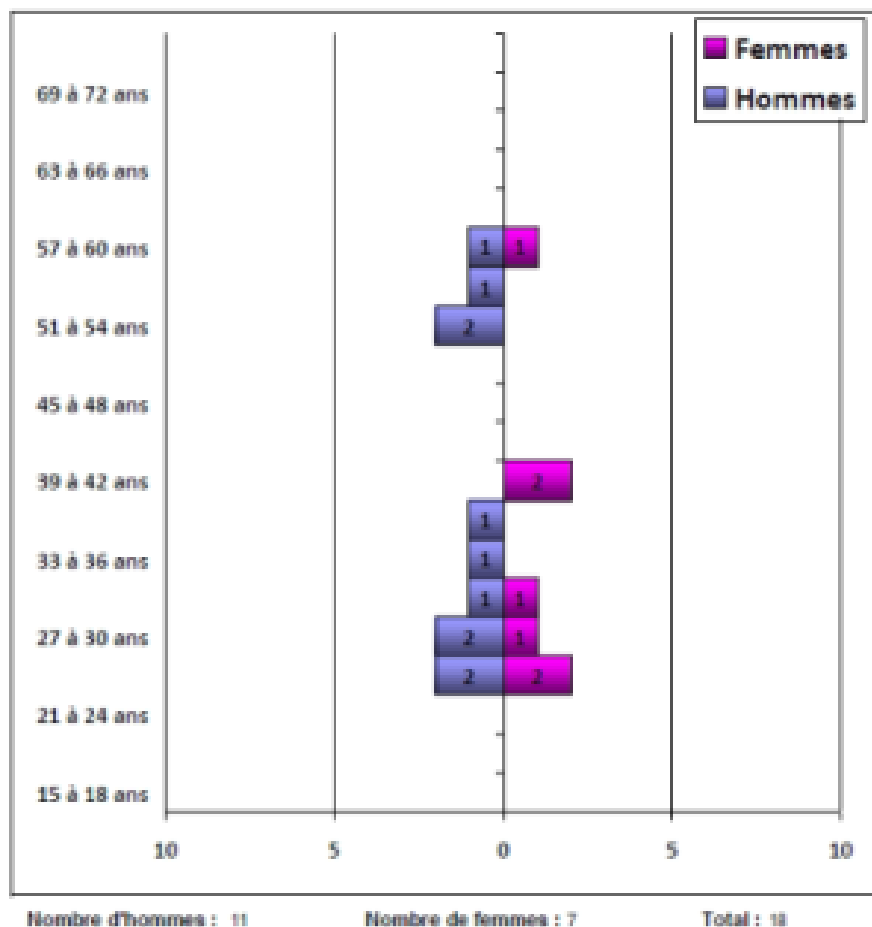
Pyramide des âges

Date : 09/03/2022

Collectivité : COMMUNAUTE FUM'ORBU CASTELLU

Etablissement : BUDGET PRINCIPAL M14

Non-titulaire



Date de référence : 31/12/2021

L'âge moyen des agents est de 45 ans sur le Budget principal

1.3 La rémunération brute

La rémunération moyenne mensuelle brute (hors régime indemnitaire) s'élevait à 1 600 €.

Par comparaison, le SMIC pour 35 heures hebdomadaires s'élevait à 1 589,47 € brut mensuel.

1.4 La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Trois agents disposent d'une NBI, représentant un montant mensuel total de 250 € brut.

1.5 Le régime indemnitaire (RI)

La Communauté de Communes a mis en place le RIFSEEP qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le RIFSEEP se décompose en deux parties :

- une part fixe appelée IFSE versée mensuellement
- une part variable appelée CIA, qui peut être versée une fois par an

La part fixe (IFSE) représente environ 16 % du traitement brut et son montant moyen est de 328 € par agent.

La part variable (CIA) est versée une fois par an et représente environ 19 333 € brut annuel pour l'ensemble des agents.

1.6 L'indemnité de transport (IT)

L'indemnité de transport facultative est versée 2 fois par an et représente 44 192€ brut par an.

1.7 Les heures complémentaires et supplémentaires

Les heures supplémentaires représentent 463 heures. Elles répondent généralement à des besoins liés, par exemple, à l'arrêt de travail d'un agent du service dont l'absence est partiellement compensée par ses collègues.

Aucune heure complémentaire n'a été versée. Les personnels à temps non complet sont annualisés notamment sur l'activité piscine.

1.8 Le temps de travail

Le temps de travail effectif pour les agents à temps complet s'élève à 1 607 conformément à la législation en vigueur.

1.9 Les charges de personnels

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 630 735 € en 2021 (1 482 843 € en 2020) en augmentation de 147K€.

Cette augmentation s'explique par le recrutement de 2 agents de catégorie A en mars et juillet 2021 aux postes de chargés de mission prévention déchets et expérimentation foncier-incendies (ces 2 postes sont financés par l'Ademe et l'Etat à hauteur de 66k€/an), le recrutement d'un agent d'encadrement des services technique en juin 2021, par la revalorisation des salaires liée à la hausse du SMIC au 1^{er} octobre 2021,

ainsi qu'aux avancements de grades (déroulement de carrières, ancienneté, réussites examens professionnels,...).

a) Les dépenses

Comptabilisées au chapitre 012, elles se chiffrent à **1,6M€**

- Traitements bruts titulaires : 500 K€
- Traitements bruts contractuels : 334 K€
- Traitements bruts autre personnels (CPI, agents mise à disposition,...) : 87K€
- Régime indemnitaire (RIFSEEP, Primes de transports, IR, autres primes) : 233 K€
- Charges sociales : 400 K€
- Primes des assurances du personnel : 46 K€

b) Les recettes

Comptabilisées au chapitre 013 Atténuation de charges, elles s'élèvent à **342 K€**.

Il s'agit de la participation des financeurs sur les différents programmes LEADER, CPI remboursement d'assurance, etc.

Soit une charge nette de **1 258 K€** (1 462 K€ - 276 K€)

2. Bilan OM/Tri

2.1 Activité OM/Tri :

- le **gisement de déchets** (tout confondu) produit par la Communauté de communes a légèrement augmenté par rapport à 2020 (+6%) expliqué par la reprise de l'activité.

-le **volume enfoui** (provenant ménages et la déchetterie) a également augmenté (4970) +6% par rapport à 2020 pour la même raison.

-le **taux de tri** a légèrement diminué : **42%** (ménages + déchetterie contre 43% en 2020), alors que le tri des ménages représente 32% des flux triés et a augmenté par rapport à 2020, il faudra donc se concentrer sur le tonnage divers issu de la déchetterie pour une meilleure revalorisation et sur une campagne de communication importante en 2022.

➤ **Flux emballages : taux de tri + 16%***

➤ **Flux verre : +6%***

Flux papier : -28%*

➤ Flux cartons : +13%*

**Par rapport à 2020*

2.2 Actions en faveur de la réduction des déchets:

2.2.1 Accompagnement, Animation et communication

L'embauche d'une chargée de prévention a été actée par délibération et financée en partie par l'Ademe.

L'année 2021 a fait l'objet de plusieurs actions d'accompagnement et d'animation en faveur de la réduction des déchets à la source :

-Action « Eco Mégots » notamment sur les plages avec ambassadeurs du tri sur le terrain en période estivale avec campagne de prévention sur les réseaux sociaux

-Action de sensibilisation en porte à porte et accompagnement auprès des professionnels sur le tri notamment des flux verre et cartons avec collecte dédiée en amorce à la future redevance spéciale

-Action de communication sur les marchés commerçants du territoire et rues piétonnes avec tenue d'un stand sur la réduction des déchets avec ambassadeurs tri sur le terrain

2.2.2 Prévention des bio déchets

La distribution de composteurs n'a pas pu être mise en œuvre en 2021 en raison des délais rallongés de fourniture des composteurs individuels, dûs au manque de matière premières dues à la crise sanitaire. La distribution aura lieu au printemps 2022

- La prévention des biodéchets est un des axes du 2nd plan de prévention pour lequel une étude a été lancée afin d'arrêter un scénario d'action sur le territoire. Cette partie est développée également dans la partie **orientations 2022** du présent document.

2.3 Quai de transfert à usage interne

Le quai de transfert à usage interne réceptionné le 31 janvier 2020 situé sur la route de Ghisoni au LD Alzitone est utilisé pour stocker le flux carton afin d'optimiser les transports vers le repreneur.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance spéciale des professionnels qui nécessitera des collectes dédiées, il sera utilisé en point de rupture de charges puisqu'il dispose d'une borne de pesée, nécessaire à la génération des facturations liées à la future redevance.

2.4 Atelier économie circulaire

La construction de l'atelier économie circulaire (anciennement nommé atelier bois) est terminée. Le montant des travaux s'élève à 224 k€ HT financé en partie par le Ministère de l'Ecologie dans le cadre de la convention TEPCV.

Il s'agira pour 2022 d'y intégrer les travaux de VRD (non compris dans les travaux effectués car non compris dans les financements eu égard à l'enveloppe accordée) Une étude est menée actuellement en collaboration avec la CAPI (association Corse initiative) afin définir les modalités de fonctionnement les plus efficaces pour acter sa mise en service.

Cet atelier situé sur la zone artisanale de Ventiseri, qui sera attenante à la Ressourcerie située sur la parcelle voisine. Pour mémoire, le foncier a été acquis en 2020 par la CCFC avec financements.

2.5 Ressourcerie

La mission de maîtrise d'œuvre pour la création du bâtiment a pris du retard en raison de la crise sanitaire et du manque de moyens humains en interne à la CCFC pour le suivi de ce dossier. Le permis de construire a été déposé, une demande de financement devra être faite pour l'opération de construction évaluée à 1,2M€ HT.

La phase Projet doit être validée, parallèlement une étude est en cours en collaboration avec la CAPI et l'Ademe pour évaluer le coût de fonctionnement, le mode d'exploitation (concession, marché, régie,...) et les filières qui pourront y être exploitées.

3. Activité Recycleries

3.1 Flux recycleries

Pour mémoire, 20 filières de déchets sont proposées aux administrés de la communauté des communes.

Deux recycleries sont présentes sur le territoire, l'une à Prunelli di Fiumorbu, gérée en régie, et l'autre à Travu, Commune de Ventiseri, gérée par le SYVADEC, puisque les communes de Chisà et Ventiseri adhéraient à ce Syndicat avant d'intégrer la Communauté.

- La recyclerie de Travu est ouverte tous les jours sauf le mercredi et le dimanche.
- La recyclerie de Prunelli est ouverte tous les jours sauf le dimanche.

➤ Accès à la déchetterie de Prunelli en 2021 :

	Particuliers	Professionnels	Administrations	Prestataires	TOTAL
Total	15 745	504	502	892	17 643 (15 812 en 2020)

Les Tonnages collectés sur les 2 recycleries (ensemble du territoire sont les suivants)

FLUX	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Emballage	42,34	49,16	104,45	169,08	239,53	334,68	394,59	456,68
Papiers	72,40	82,52	142,51	142,77	153,97	148,87	114,34	82,70
Verre	181,96	187,94	273,08	389,81	458,44	477,24	431,31	454,60
Cartons	40,97	60,76	80,88	143,65	176,64	200,54	186,96	210,58
DEEE	127,17	154,73	174,35	210,01	260,01	269,90	249,23	259,59
DEA	85,44	141,58	148,80	260,84	347,61	420,83	383,73	466,41
Végétaux	330,44	241,16	251,42	407,77	553,24	540,55	603,63	659,62
FER	118,34	130,64	171,13	255,53	327,74	339,28	326,18	357,44
Gravats	380,46	396,16	419,23	546,86	559,62	634,20	543,64	405,12
Bois	72,64	59,86	55,47	122,15	155,86	170,37	144,35	122,54
VHU					140,00	203,22	116,32	56,22
Polystyrène	0,00	0,00	0,00	0,00	2,32	0,60	0,00	0,00
TV Valorisé	0,00	0,00	0,00	0,00	31,30	42,80	44,70	86,60
Textile	0,00	0,00	0,00	0,00	42,22	38,45	29,30	39,60
Piles	0,00	0,26	0,54	0,02	0,32	0,22	0,24	0,24
Huile Vidange	0,00	1,55	6,40	4,00	3,90	2,58	4,16	3,66
Huile Végétale	1,16	2,00	1,60	1,60	0,78	0,88	0,76	0,80
Pneus	14,24	4,60	3,32	8,56	11,12	6,74	12,30	21,18
Cartouche encre	0,08	0,06	0,08	0,04	0,00	0,29	0,04	0,05
Total valorisé territoire	1467,64	1512,98	1833,26	2662,69	3464,62	3932,24	3591,78	3683,63
Total valorisé 2 déchetteries	1129,97	1132,60	1232,34	1817,38	2436,04	2770,91	2458,58	2479,07
Tout Venant	600	538	534,08	623,82	699,48	695,25	544,40	649,07
% Tout Venant / TT	8,25%	7,36%	8,03%	8,11%	8,11%	7,75%	6,62%	7,49%
OMR	5000	5000	4281,46	4408,54	4462,70	4342,09	4084,48	4321,76
STOC OMR + DIVERS	5600	5538	4815,54	5032,36	5162,18	5037,34	4679,62	4970,83
Tonnage Traité tous déchets	7273	7308	6648,92	7695,05	8626,80	8969,73	8229,49	8660,50
Tonnages Tri ménages	337,67	380,38	600,92	845,31	1028,58	1161,33	1133,20	1204,56
Tri global	23,00%	24,23%	27,58%	34,60%	40,16%	43,84%	43,65%	42,53%
Déchetteries hors tri collecte	1129,97	1132,60	1232,34	1817,38	2436,04	2770,91	2458,58	2479,07
% Tri des ménages	6,33%	7,07%	12,31%	16,09%	18,73%	21,10%	21,72%	21,80%

3.2 Problématique des gravats :

3.2.1 GRAVATS AMIANTES EN DECHETTERIE

Depuis le mois d'octobre 2021, la déchetterie de Prunelli s'est résolue à ne plus accepter de flux gravats (particuliers ou professionnels).

En effet, suite à de nombreux contrôles effectués chez le repreneur agréé, des gravats en provenance de la déchetterie intercommunale se sont révélés positifs à l'amiante et ont nécessité une prise en charge par une entreprise spécialisée afin de faire évacuer ces déchets amiantés vers une unité autorisée à Belgarde.

La prise en charge de seulement 2 bennes de gravats identifiés à coûté à la collectivité la somme de 40 800€ en 2021.

En effet, dès lors que des gravats sont identifiés à l'intérieur d'une benne, c'est toute la benne qui est déclassée et doit être traitée.

Ces coûts exorbitants non subventionnés ne pouvaient être supporté par la collectivité.

A ce sujet, des courriers ont été envoyé au Préfet de Haute Corse, à la DREAL ainsi qu'à la Direccte de Corse en avril 2021.

Ces courriers alertent sur la problématique de ces déchets amiantés dont le coût ne peut être supporté par les collectivités qui les reçoivent, en l'absence d'exutoire en Corse, et entraînant de graves conséquences écologiques par la prolifération des décharges sauvage de ces flux.

Seul le Préfet de Haute Corse a répondu à ce courrier en septembre 2021, se contentant de rappeler les obligations légales en matière d'amiante.

Il est rappelé que le SYVADEC n'accepte plus ces flux dans ses recycleries.

Aussi, les professionnels peuvent se tourner vers des repreneurs agréés, mais les particuliers se retrouvent sans solution.

Cette problématique est traitée dans la partie orientations 2022 du présent document.

3.2.2 ASSIGNATION EN REFERE DE L'ENTREPRISE FRANCISCI-GRAVATS AMIANTES

Concernant ces gravats amiantés, l'entreprise Francisci Travaux public, agréée pour la reprise des gravats inertes, et prestataire de la CCFC, s'est vue assignée en justice aux fins d'expertises par une entreprise dans le cadre d'un chantier contrôlé et dont les remblais contenaient des gravats amiantés.

L'entreprise Francisci avait vendu ces gravats à l'entreprise responsable du chantier.

De ce fait l'entreprise Francisci a assigné en référé tous les apporteurs de gravats qu'elle a accueilli sur son site, dont la CCFC.

L'entreprise Francisci a été débouté mais a fait appel, la CCFC a pris conseil et la procédure est en cours.

3.3 Activité Bennes à Monstres :

A la demande des municipalités, des bennes à monstres sont installées à l'attention des villages de l'intérieur.

La Comcom a mis en place 121 bennes (127 en 2020) qui ont permis de collecter 200 Tonnes (281 en 2020).

3.3 Véhicule hors d'usage.

En plus de ces flux, 63 véhicules hors d'usage ont été traités (117 en 2020).

Un service commun a été voté en décembre 2021 pour répondre aux préconisations de la chambre régionale des comptes afin de continuer d'assurer ce service dans un

3.4 Facturation du service de la déchetterie

Les services de la déchetterie sont payants pour les professionnels depuis 5 ans. Seuls les flux qui occasionnent des dépenses à la collectivité sont considérés. Le montant facturé en est fixé au cout exact généré pour elle.

Au total, la somme de prestations appelées en 2021 s'élève à 11 037€ € (contre 18 347 € en 2020) pour un total approximatif de 45 entreprises.

4. Mise en œuvre des préconisations et rappels au droit de la Chambre Régionale des Comptes

Suite à la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le service déchets concernant les années 2014 à 2020, présenté en Conseil Communautaire le 08/10/2021, un certain nombre de préconisations et rappels au droit ont été émis par la Chambre.

La CCFC a déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures immédiates et poursuivra la réorganisation de ses services en 2022 dans le but d'une meilleure efficience et amélioration des indicateurs de performance de son service déchets notamment.

En 2021, elle a adopté son règlement de collecte, précisant le périmètre d'intervention du service intercommunal de collecte des déchets, créé un service commun d'enlèvement des véhicules hors d'usage afin de poursuivre cette activité dans un cadre juridique sécurisé, adopté un règlement intérieur du personnel qui a permis de réorganiser les services et notamment celui de la collecte, en mettant fin à la pratique du « fini parti », par le biais de plusieurs réunions de concertation avec les agents.

4. Piscine

Inscrite dans les compétences communautaires depuis le 17 juillet 2014, le nombre d'accès enregistré sur 2021 est en hausse, 3162 accès (eu égard à la fermeture partielle de la piscine en 2020/crise sanitaire).

Les recettes pour 2021 s'élèvent à 6 380 € (4 430 € en 2020)

Pour mémoire, les tarifs pour les particuliers sont de 2.5€/accès, 20€ pour 10 accès.

Les tarifs sont de 33€/h pour les associations, puis au prorata des lignes d'eau réservées.

Il est à noter que la facturation se fait à chaque fin d'année scolaire (en 2020 la piscine n'a ouvert qu'en octobre 2020 en raison de la crise sanitaire donc la recette 2021 est nettement inférieure à celle des dernières années)

Les associations, les ALSH etc... procèdent régulièrement à la location du bassin

et permettent l'accès aux installations de sportifs et enfants.

5. Programme d'équipement DFCI

Un programme d'équipement du territoire communautaire est en cours.

L'Etat (DDTM) finance depuis 3 ans une tranche de travaux.

Nous bénéficions également du soutien (mécénat de Total Corse)

En 2020, le marché de travaux a été signé pour 220 k€ HT, financés à 98% (DDTM+TOTAL CORSE) ces travaux n'ont pas encore été réceptionnés et comprennent :

- 6 cuves DFCI posées et mises en eau à Pietrosu, Serra (x2), Ghisoni, Ventiseri, Vezzani
- 1 bâche souple posée et mise en eau à Chisà
- Rénovation de 2 bassins à Ghisoni et Prunelli
- Une autre tranche de travaux est prévue pour 2022 détaillée dans la 2^e partie du document.

6. Protection des zones habitées contre les incendies – Interface

La problématique de la défense contre les incendies est le thème prioritaire décidé par le Conseil Communautaire, et notamment la défense des zones habitées suites aux violents incendies qu'a connu la Corse et le territoire communautaire.

Suite aux différentes réunions de travail menées depuis 3 ans en partenariat avec les différentes Directions (DDTM-DRAAF), les services du GIRTEC, la CDC, l'ODARC, et le GTT, la CCFC a obtenu le soutien financier de l'Etat pour lancer une expérimentation sur la délimitation des interfaces et la mise en place de Déclarations d'Intérêt Général sur les zones retenues, par une politique foncière innovante, en s'appuyant fortement sur le Plan Alimentaire territorial en cours et à son extension.

- A ce titre depuis avril 2021, le territoire de la CCFC, désigné comme territoire pilote en la matière, a mis en place :
 - ✓ 1 Comité de Pilotage (COPIL) composé du Président de la CDC ou son représentant, du Préfet de Haute Corse ou de son représentant, du Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ou son représentant, du Président du GIRTEC, du GTT, d'un représentant de l'Université de Corse, y seraient également représentés la DRAAF, la DDTM, les Forestiers Sapeurs, le SIS 2B, le CRPF et la Chambre d'agriculture
 - ✓ Des groupes de travail :
 - GT 1 : Identification des zones d'implantation
 - GT 2 : Définition réglementaire et identification des financements
 - GT 3 : Mesure de pérennisation

A l'issue des visites terrain, la CCFC a présenté à l'ensemble des Maires, de manière

Individuelle, les préconisations émises par le GTT et la stratégie envisagée sur leur commune sur les zones à risques : création d'interfaces, aménagements DFCI, travail sur les OLD.

Une nouvelle approche consistant à élargir la définition de l'interface a été retenu par les élus et les différents groupes de travail.

Lors d'un point d'étape avec M. le Préfet de Haute Corse le 3 décembre 2021, cette démarche a été totalement acceptée et soutenue par ce dernier.

A ce jour, ce sont donc 4 interfaces qui peuvent être envisagées :

- ✓ Pietrosu : création d'une interface par des travaux de débroussaillage d'une surface initiale d'environ 2,5 ha, portée à 11 ha du fait de la nouvelle définition de l'interface ;
- ✓ Lugo : création d'une interface par des travaux de débroussaillage et brûlage dirigé répartis sur une emprise d'environ 14 ha ;
- ✓ Ghisoni : création d'une interface par des travaux de débroussaillage d'une surface d'environ 1 ha ;
- ✓ San Gavino : création d'une interface par des travaux de débroussaillage d'une surface d'environ 2,8 ha.

Les dossiers de Déclaration d'Intérêt Général d'Urgence sont en cours de finalisation en vue de leur approbation par les conseils municipaux et communautaire préalables à leur transmission en Préfecture.

- Toutefois, d'autres dossiers et donc d'autres interfaces sont envisagées. En effet, le GTT a mis en évidence une nécessaire coopération avec l'Université de Corse pour la réalisation d'études et d'outils d'aide à la décision, destinés aux acteurs du GTT, utilisables pour l'identification et le dimensionnement des zones d'implantation des interfaces, et ce notamment sur les communes de Prunelli Di Fium'Orbu et Pietrosu.

A cet effet, plusieurs réunions se sont déroulées avec un/des représentant(s) de l'Université de Corse et une convention définissant les modalités de mise en œuvre de cette collaboration est en cours de finalisation.

- En outre, s'agissant des modalités de financement des travaux de réalisation des interfaces, un travail « théorique » a été réalisé par la CCFC identifiant la DETR et le FEADER comme les portes d'entrée à un potentiel subventionnement. Néanmoins, malgré de nombreuses tentatives, relances, les rencontres avec les personnes en charge se sont avérées infructueuses.
- Enfin, en parallèle du travail technique précédent, 2 axes sont également traités :
 - La sensibilisation sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
 - Et la résorption du désordre foncier.

En effet, ces 2 axes sont en lien avec l'expérimentation puisque la protection des populations et habitations contre les incendies lorsqu'elle ne repose pas sur les interfaces à créer, repose sur le respect des OLD et de fait sur une meilleure connaissance du foncier.

Aussi, 3 réunions de travail ont eu lieu avec le GIRTEC et ont permis l'organisation de 2 réunions publiques fin novembre et début décembre 2021 sur les communes de Serra

du et Pietrosu, en présence de l'ODARC, du GIRTEC et de la CCFC ayant pour objectifs la sensibilisation aux OLD et la résorption du désordre foncier.

7. Actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation

Cinq items constituent notre schéma de mutualisation:

L'instruction des actes d'urbanisme :

Le nombre d'actes instruits en 2021 s'élève à plus de 1200 actes (752 actes en 2020). Le fonctionnement et les tarifs des actes d'urbanisme sont basés sur des « équivalents permis de construire (EPC) selon la nature de l'acte.

Le service est composé de 2 instructeurs du Droit des sols.

Il faudra donc envisager de recruter 1 instructeur supplémentaire pour pallier à cette augmentation significative du nombre d'actes à instruire, les instructeurs en charge effectuant actuellement en moyenne 40 heures de travail par semaine.

Assistance administrative aux communes :

Aide sur la passation de marchés publics, demande de financements, soutien à la gestion administrative et financière, rédaction d'actes administratifs, procédures d'abandon manifeste ou encore biens sans maître.

25% d'1 ETP est affecté à cette mission.

Le service est utilisé par l'ensemble des communes membres.

Evénementiel

La mise à disposition et la maintenance du matériel sont assurées par l'IMPRESA (entreprise d'insertion).

Le service est aujourd'hui bien en place de donner satisfaction aux utilisateurs. En 2021, le matériel a été utilisé 68 fois : (en 2020, 19 fois)

Demandeurs	Nombres de mises à disposition du matériel
Mairies et associations	49
particuliers	19
total	68

Navette mobilité des personnes :

Une navette est à la disposition des communes. Elle permet le transport de 8 personnes et peut être utilisée pour le transport de personnes à mobilité réduite.

2 communes ont utilisé ce service en 2021.

8. Plan intercommunal de sauvegarde

Un chargé de mission a effectué pour le compte des communes membres les plans communaux de sauvegarde.

Fin 2019 tous les PCS obligatoires ont été réalisés.

L'objectif est d'aboutir en 2022 à l'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde.

9. Programme Leader

Officiellement validée depuis avril 2016, nous avons signé la convention avec la Collectivité de Corse le 6 mars 2018 et ce jusqu'en 2025.

Cité par les institutions, observateurs et professionnels du tourisme insulaire qui y voient un modèle à suivre, le réseau Ecotourisme en Corse Orientale fait preuve d'une belle vitalité, s'appuyant depuis 2016 grâce au programme LEADER et à l'implication de ses acteurs professionnels et habitants du territoire.

Le LEADER piloté par le GAL Corse Orientale, arrivant à son terme, la CCFC a candidaté l'appel à projet Economie Circulaire 2020-2023 porté par l'Ademe afin de bénéficier d'un soutien humain et financier pour continuer à développer l'offre d'écotourisme sur le territoire avec une chargée de mission dédiée à l'animation du Réseau Ecotourisme

▪ **Accompagnement des porteurs de projet**

Les dépenses de fonctionnement engagées depuis le début de cette action sont prises en charge, à hauteur de 90%, par les crédits affectés à ce programme.

Dans le cadre du programme Leader, des conventions ont été signées pour un montant de 2 220 541€ d'aide financière (CDC + Feader). Cela mobilise l'enveloppe initiale, le reliquat des autres GALs non fonctionnels et nous sommes aujourd'hui en « *surprogrammation* ».

La Collectivité de Corse incite fortement à déposer de nouveaux projets car des enveloppes complémentaires sont envisagées pour une période transitoire prévue jusqu'en 2023 qui a été négociée au niveau européen pour l'ensemble des GALs. Les montants ne sont pas encore connus.

3 projets supplémentaires ont été déposés pour 616 350€ d'aide. Ils sont en cours d'instruction.

Les rendez-vous pour d'éventuels nouveaux projets sont à l'arrêt pour l'instant n'ayant pas de visibilité sur la suite et les montants supplémentaires mobilisables.

Détail

Répartition	Prévisionnel Feader	Engagement Feader	Feader + CDC
Projets	1 295 322 €	1 410 930 €	2 220 541 €
Fonctionnement	320 281 €	406 114 €	

▪ **Animation du réseau Ecotourisme en Corse Orientale**

L'offre d'écotourisme prend appui sur les acteurs qui souhaitent s'engager dans une démarche collective avec le respect d'une charte d'engagement. Aujourd'hui, 61 acteurs ont adhéré à la démarche : restaurateurs, hébergeurs, guide nature, jardins pédagogiques, artisans et producteurs.

Des outils de communication ont été financés à 100% par l'Ademe : finalisation du classeur d'accueil (outil de valorisation et de sensibilisation) mis à disposition des acteurs du territoire, livrets et fiches de valorisation de l'écotourisme, supports d'incitation au tri / compost...

D'autres outils et supports de sensibilisation réalisés par nos partenaires viennent compléter l'offre : le manuel du tourisme hors saison (Interreg), les livrets sur la flore locale (CBNC) et les producteurs bio (Interbio), l'histoire de la région « Quand l'eau parle à la terre » (PNRC / Pierre Paul Grimaldi), le guide de l'éco-hébergement (Centre d'écotourisme de Cervione)...

Les membres du réseau Ecotourisme se rencontrent chaque année lors de deux occasions, en avant et en arrière saison touristique : **les ateliers thématiques et les journées de rencontres.**

En 2021, la 5ème journée rencontre s'est déroulée au village vacances labellisé Clef Verte à Riva Bella et la 6ème journée rencontre au Domaine Mondange, vignoble en conversion Bio.

Les ateliers découverte abordaient les thématiques de l'économie circulaire avec la visite de Central Bio Corse (produits nettoyants écologiques à base d'huiles alimentaires usagées) et de la botanique avec Sauvages et Gourmandes, cueillette et cuisine de plantes sauvages.

Le réseau a également développé des **partenariats avec des blogueurs et influenceurs** (@gangofmothers, @globeblogueurs et @globetolters) ainsi que **d'autres institutions** (l'ONG Vaolo et l'association Defismed) **promouvant un tourisme raisonné et plus qualitatif.**

Des articles dans les magazines de l'Ademe et du guide Tao ont été réalisés.

Des évènements ont eu lieu afin de mettre en exergue la pratique de l'écotourisme sur le territoire : déjeuners avec produits locaux et acteurs engagés, visite de village et animations de sensibilisation pour les étudiants corses lors du DayTour VERTueux, participation aux Ateliers du Tourisme Durable organisé par l'Office de tourisme de Porto Vecchio et à l'Innovathon du Tourisme Durable par l'Ademe...

10. Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le projet alimentaire territorial « mieux vivre et manger dans le Fium'Orbu Castellu » a été initié en janvier 2020 suite à l'élaboration d'un DOCOBAS de 2017 à 2019.

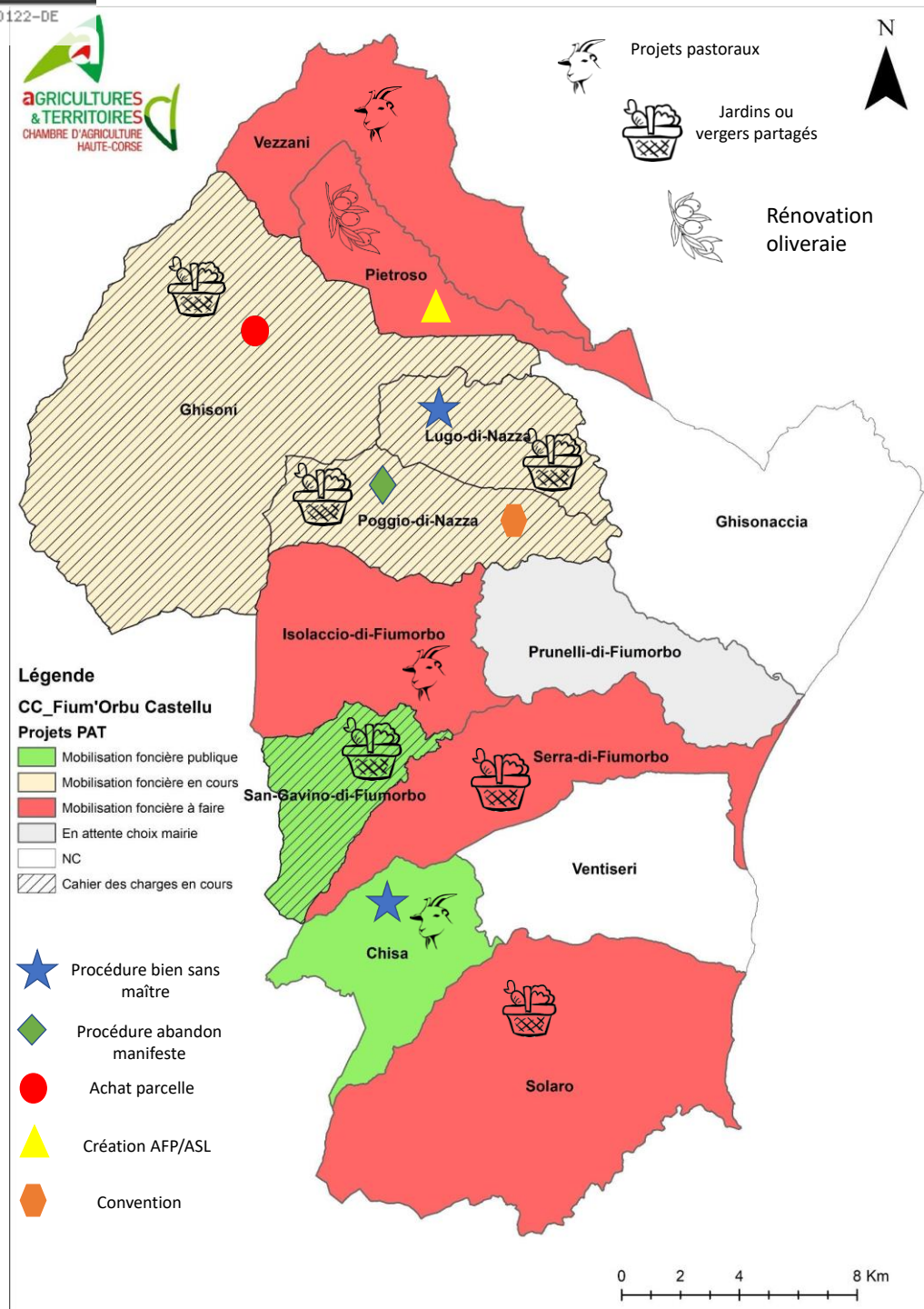
Ces 2 premières années du PAT ont été consacrées à la mise en œuvre d'une démarche de reconquête de l'espace par l'activité humaine orientée vers le piémont et la montagne pour répondre à différents enjeux : prévention incendie des zones habitées, enjeux paysagés, qualité de vie et fixation des populations dans l'intérieur, création de lien social et de valeurs ajoutées économiques – **Axe de travail appelé « PAT montagne »**

L'objectif étant de favoriser l'aménagement des terrasses pour l'installation de jardins et vergers familiaux et le développement du sylvopastoralisme grâce à un accompagnement sur la mobilisation foncière et la définition des cahiers des charges pour les travaux nécessaires à la préparation des espaces (prestataire : chambre d'agriculture – soutien DRAAF et Ademe).

Une méthode de travail a été mise en place de concert avec chaque commune concernée :

- 1^{er} repérage des parcelles à l'abandon ayant un potentiel « agricole »
- Définition d'une carte des périmètres d'intervention prioritaire
- Envoi des listings des numéros de parcelles au GIRTEC pour un premier niveau d'enquête parcellaire
- Hiérarchisation au regard des éléments de l'enquête, de la connaissance terrain, des outils fonciers utilisables
- Lancement des procédures et/ou échanges avec propriétaires lorsque identifiées
- Identification des besoins de remise en état, élaboration du cahier des charges , recherche de financement
- Identification des porteurs de projet potentiels : association, mairie, école, habitant, agriculteur etc...

Aujourd'hui, chaque village a pu avancer, à des rythmes différents selon les situations foncières (cf carte récapitulative jointe à la délibération).



D'autre part, le conseil communautaire a souhaité développer une dimension supplémentaire au sein de cette démarche de projet alimentaire territorial avec pour objectif de diminuer les dépendances alimentaires en Corse, proposer une bonne qualité alimentaire et expérimenter des systèmes résilients face aux aléas climatiques – **Axe de travail appelé « PAT plaine »**.

Un premier diagnostic a été réalisé et a mis en lumière un manque de production locale maraîchère, des difficultés à rapprocher producteurs existants et acteurs de la restauration collective, une demande forte des acteurs économiques et de la population. Plusieurs réunions réunissant acteurs de la restauration collective et producteurs (viande et légume) du territoire ont amorcé un travail sur le long terme de mise en adéquation offre et demande.

En juin 2021, dans une volonté de renforcer la résilience alimentaire du territoire, le conseil communautaire a souhaité accompagner les communes volontaires (Ghisonaccia, Prunelli di Fium'Orbu, Serra di Fium'Orbu, Ventiseri) à la définition des besoins techniques et

financiers pour remettre en production agro-écologique des parcelles communales sous utilisées (prestataire privé – soutien DRAAF).

Suite à cette étude, les 4 communes concernées ont confirmé leur volonté de mener à bien ce projet sur les parcelles identifiées.

11. Plan paysage

Le conseil communautaire a validé le 12 Juillet 2019 la candidature à l'appel à projet « plan de paysages » lancé par le ministère de la transition écologique et solidaire. Le territoire a été lauréat. La convention a été signée avec Mme la Préfète en novembre 2019 et après avoir lancé le marché en 2020, pour un montant de 83k€HT.

Cette démarche a pour objectif de planifier de façon volontaire des actions en faveur du paysage à partir d'une vision partagée du territoire. Parce que le paysage, c'est l'identité du territoire ainsi que la qualité du cadre de vie, le plan paysage permet d'accompagner les nombreux projets en cours et d'anticiper les effets du changement climatique sur les paysages et le cadre de vie.

Une première réunion de lancement du comité de pilotage (partenaires techniques, financiers et conseillers communautaires) a eu lieu le 2 avril 2021 et un deuxième copil le 30 septembre 2021. Au-delà de ces temps d'échange dont certaines parties animées sous forme d'atelier, Le prestataire a organisé des temps de concertation au sein de chaque village avec les maires, conseillers municipaux et habitants ainsi que lancé un questionnaire en ligne (80 retours).

Toutes ces informations ont permis d'avancer sur le diagnostic du paysage, d'identifier les enjeux principaux et de faire un premier repérage des futurs « sites-projets ».

12. Schéma des liaisons douces

En juin 2018, le conseil communautaire a validé la demande de financement pour l'élaboration d'un schéma des liaisons douces à l'échelle de la Corse Orientale afin de proposer un projet de développement d'une offre de mobilité durable permettant d'augmenter l'attractivité du territoire et de décliner sous forme d'un plan d'action avec programmation financière. La première réunion du COPIL s'est tenue le 11 décembre 2019 et l'étude s'est déroulée sur presque 2 ans (retard lié au contexte covid).

L'objectif principal de ce schéma est donc de développer l'usage du vélo pour la population et les visiteurs à travers des aménagements sécurisés et agréables, un maillage territorial cohérent accompagné d'une signalétique adaptée autant pour les balades de découverte que pour les usages utilitaires, et la mise en place de services aux usagers (stationnement, location, etc.).

Au regard du contexte et des forces et faiblesses identifiées ci-dessus, le schéma proposé vise une approche globale concernant l'ensemble du territoire. Il se décline en plusieurs principes, de l'itinéraire vélo à l'échelle de la Plaine Orientale jusqu'à l'échelle intercommunale avec des focus sur les principaux centres bourgs. Le schéma intègre

également une proposition de boucles cyclables pour les sorties de découverte d'arrière-pays et une approche pour développer les services (stationnement sécurisé, apprentissage du vélo, communication).

Les nombreuses réunions ont permis de conclure à un schéma global organisé autour des aménagements suivants :

- Une offre d'itinéraire vélo en se basant sur le parcours de l'ancienne voie ferrée
- Une offre d'aménagements sécurisés pour relier les pôles générateurs d'activités
- Une offre d'itinéraire et de boucles cyclo-touristiques à VAE
- Une offre d'itinéraire pour découvrir les étangs du territoire
- Des équipements et services adaptés (stationnement,= etc.)

Ce schéma doit être validé en conseil communautaire.

13. Création d'une offre de sentiers structurée

En 2020, suite à l'étude « conception de sentiers thématiques » financée par l'ATC et la DETR, les tracés des itinéraires communautaires ont été validés en conseil communautaire et une inscription au PTIPR demandée afin que la collectivité de Corse puisse en assurer la gestion et l'entretien.

100% de la maîtrise foncière est attendu pour une inscription au PTIPR. En 2021, un long travail d'ajustement des tracés lorsque possible, de conventionnement avec des propriétaires privées lorsque identifiables a été lancé et a permis d'obtenir la maîtrise sur une grande partie des tronçons. Pour les restants, ce travail de mobilisation foncière s'inscrit sur un temps plus long (problème identification propriétaire, lancement procédure, etc.)

A la demande de la CDC, afin de planifier son travail d'enquête terrain en vue de l'instruction, un phasage a été proposé en 3 étapes selon les principes suivants :

- Dans un premier temps uniquement sur les itinérances + la boucle de Prunelli, seule boucle éligible au cahier des charges « sentiers du patrimoine »
- Pour la phase 3 : les sentiers n'ayant pas encore la maîtrise foncière à 100% + ceux qui les relient. Cela laisse le temps de travailler sur les points bloquants.
- Pour la phase 1 et 2, en croisant la logique « visiteurs » pour s'assurer de la continuité des tronçons et permettre de proposer dès la réalisation des travaux de la phase 1 un premier itinéraire sur plusieurs jours et d'en faire la promotion et la recherche d'un certain équilibre financier entre les phases des investissements à réaliser.

Les phases	Coût estimatif	nombre de sentiers concernés	communes concernées
Phase 1	461 890 €	4 sentiers	Vezzani, Ghisoni, Lugo, Poggio, Isulacciu
Phase 2	772 882 €	4 sentiers + boucle Prunelli "sentiers du patrimoine"	Isulacciu, Prunelli, San Gavinu, Chisà, Solaro
Phase 3	372 422 €	5 sentiers	Vezzani, Pietroso, Ghisoni, Isulacciu, Serra, Ventiseri, Chisà

Enfin, pour la boucle de Prunelli, seul sentier éligible au cahier des charges « sentier du patrimoine », une demande de financement a été déposée auprès de la CDC pour bénéficier du soutien à la maîtrise d'œuvre et des financements associés à ce type de label.

14. Mise en place d'un service de location longue durée de vélo à assistance électrique

Pour rappel, en 2020, après un premier appel d'offres infructueux, un second a été relancé et le prestataire a été retenu dernier trimestre 2020. Un premier bon de commande de fourniture de 40 VAE a été signé, le prestataire aura également en charge l'entretien et la réparation des VAE loués. Le marché (accord cadre) s'élève à 170k€ HT sur 2 ans.

En décembre 2021, dans un contexte de pénurie mondiale sur les composants électroniques nécessaires à la construction des VAE, le prestataire retenu ne pouvait tenir ses engagements et a souhaité résilier le marché.

Le marché a été relancé dès la résiliation pour une date limite de réception des offres au 31/12/2021.

Une régie de recettes temporaire "location longue durée de vélo à assistance électrique" sera créée par délibération pour permettre les encaissements des locations.

15. Habitat Durable :

La convention **OPAH-RR** pour 3 millions d'euros de soutien financier a été signée en Mars 2017 avec la CTC, le Conseil Départemental, l'Etat et l'Anah pour une durée de 5 ans.

Le mode de fonctionnement choisi par la Communauté était de ne pas faire appel à un prestataire pour ce dispositif, mais plutôt de procéder à une embauche sur un poste de chargé de mission, permettant la mise en place d'un guichet unique de la rénovation.

L'équipe d'animation de l'OPAH-RR s'est par ailleurs renforcée au cours du mois de Décembre 2020 avec le recrutement d'un autre chargé de mission (grade ingénieur affecté en 2020).

Au cours de l'année 2021, profitant de l'apport du nouvel élément, le bilan chiffré fait état de :

- 57 dossiers déposés et agréés par l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RR,
- 45 dossiers clôturés et soldés.

Tableau détaillant la répartition des dossiers notifiés par type de travaux :

27-20220318-0122-DE

			2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL		
Nombre dossier PO Très Modeste	INTERVENTION LOURDE		0	0	0	0	0	0	0,0%	84,5%
	AMELIORATION	AUTONOMIE	3	8	9	8	26	34,8%		
		ECONOMIE D'ENERGIE (>25/35%)	6	8	20	15	21	45,2%		
		SECURITE & SALUBRITE	0	0	0	0	0	0,0%		
	HABITER MIEUX AGILITE (TRAVAUX SIMPLES)			3	4		7	4,5%		
Nombre dossier PO Modeste	INTERVENTION LOURDE		0	1	1	0	0	2	1,3%	14,2%
	AMELIORATION	AUTONOMIE	0	1	1	2	6	6,5%		
		ECONOMIE D'ENERGIE	0	2	2	0	2	3,9%		
		SECURITE & SALUBRITE	0	0	0	0	0	0,0%		
	HABITER MIEUX AGILITE (TRAVAUX SIMPLES)			1	3		4	2,6%		
Nombre dossier PB	INTERVENTION LOURDE		0	0	0	0	0	0	0,0%	1,3%
	AMELIORATION	AUTONOMIE	0	0	0	0	0	0,0%		
		ECONOMIE D'ENERGIE (>35%)	0	0	0	0	1	0,6%		
		SECURITE & SALUBRITE	0	0	0	0	0	0,0%		
		REHABILITATION (ID>0,35)	0	0	0	0	1	0,6%		
		RSD / DECENCE	0	0	0	0	0	0,0%		
		TRANSFORMATION USAGE	0	0	0	0	0	0,0%		
	CONVENTIONNEMENT	LOYER INTERMEDIAIRE	0	0	0	0	0	0,0%	1,3%	
		LOYER SOCIAL	0	0	0	0	2	1,3%		
		LOYER TRES SOCIAL	0	0	0	0	0	0,0%		
TOTAL			9	24	40	25	57	155		

Tableau dressant le bilan chiffré de l'OPAH-RR à la fin de l'année 2021 :

Montant travaux HT	Montant subvention TOTALE	Montant subvention Anah	Montant subvention ASE	Montant subvention EPCI	Montant subvention CdC
1 330 961,37 €	1 017 040,00 €	596 823,00 €	86 198,00 €	117 138,00 €	216 881,00 €

Comme convenu initialement à la création du « guichet unique », l'aide à l'ingénierie (équipe opérationnelle) est depuis l'année 2020 répartie sous convention entre les partenaires de l'OPAH, prenant le relai de l'ADEME ayant participé à son financement via la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique jusqu'alors.

Le nombre de dossiers déposés et soldés au cours de l'année 2021 confirme la dynamique entamée et justifie la demande de prorogation d'un an de cette OPAH-RR ainsi que la mise en place d'une OPAH-RU par la suite.

Cette question sera développée dans les orientations 2022 du présent document (2^e partie).

16. Compétence tourisme

L'année 2020 a été marquée par l'intégration de l'Office Intercommunal du Tourisme sous la forme d'un Service Public Administratif, suite à sa dissolution décidée par le Conseil Communautaire sous sa forme d'EPIC en 2019, dans l'optique d'une meilleure cohérence de la politique touristique menée par la Communauté.

Ainsi, cinq agents ont été intégrés à la communauté et le fonctionnement du service a été modifié en conséquence.

Un Conseil d'Exploitation composé de professionnels et d'élus a été voté en 2020.

Il a essentiellement un rôle de proposition, le Conseil Communautaire restant décisionnaire.

En 2021, le montant de la taxe de séjour votée au réel prélevé s'élève à 236 219€ € (contre 123 958€ en 2020 en raison de crise sanitaire), ce qui représente une augmentation de 112k€ pour la Communauté, pour rappel la recette de la TS doit couvrir les dépenses de notamment de fonctionnement du Budget annexe de l'Oti et servir à promouvoir le tourisme, ce qui n'a pas été le cas en 2021 puisque les dépenses de fonctionnement de l'OTi en 2021 représentent 260 745€. Il est à noter que le dernier quadrimestre 2021 n'a pas encore été sur le budget 2021. Il faudra mettre l'accent sur le contrôle et l'accompagnement des professionnels du tourisme concernant leur déclaration de taxe de séjour et procéder au besoin à des mandatements d'office prévus dans la délibération de création de la taxe.

La Communauté prélève également 10% de la taxe additionnelle reversée à l'ATC. (CDC)

Nouvelle action :

17. Contrat de relance et de transition écologique

Par circulaire en date du 20 novembre 2020, le Gouvernement a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, **un projet de relance et de transition écologique** à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent aux besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État .

Ce contrat de relance et de transition écologique (CRTE) doit répondre à trois enjeux :

- À court terme, il doit permettre **d'associer** les territoires au plan de relance (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants).
- Dans la durée des mandats municipaux et intercommunal 2020-2026, il doit permettre **d'accompagner** les collectivités dans leur projet de territoire par une

approche transversale et résiliente qui a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire (développement durable, éducation, revitalisation urbaine, habitat, développement économique, emploi, aménagement numérique, etc.).

- Enfin, il vise à **simplifier** le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet.

La communauté de communes a souhaité s'inscrire dans cette démarche et a signé une première convention d'initialisation le 8 novembre 2021. Ce premier document de travail propose un diagnostic du territoire et détermine les axes stratégiques pour un projet de relance et de transition écologique pour le Fium'Orbu Castellu. Certains axes reflètent la dynamique communautaire déjà en œuvre et proposent une feuille de route précise, d'autres nécessiteront un travail plus approfondi de diagnostic et de hiérarchisation des actions à mener avec l'ensemble des conseillers communautaires.

18. Compétence Mobilité

La CCFC s'est saisie de la compétence mobilité au cours de l'année 2021.

En effet, selon les dispositions de la loi n°2019-1428 du 24 Décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), les communautés de communes devaient se prononcer sur la prise de la compétence « mobilité » avant le 31 mars 2021 (initialement le 31 décembre 2020).

La CCFC a déjà initié une réflexion sur ces problématiques avec plusieurs projets en cours : l'élaboration d'un schéma des liaisons douces, la mise en place d'un service de location de longue durée de vélo à assistance électrique, la création d'un réseau de sentiers thématiques.

Un schéma territorial devra être adopté avec une constitution de groupes de travail, ce thème est repris dans les orientations 2022 en 2^e partie du présent document.

19. Compétence GEMAPI

La loi NoTRE a imposé l'intégration de la compétence GEMAPI aux Communauté de Communes.

Dans ce cadre, la CCFC a voté en janvier 2021 deux conventions :

- Une avec le service d'assistance technique de la Collectivité de Corse qui a vocation à apporter une ingénierie territoriale auprès des EPCI dans ce domaine au travers, notamment, de la mise en œuvre des différentes étapes de cette compétence.
- Une seconde avec l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse sur l'échange de données relatives à la compétence GEMAPI.

Une première étape de priorisation des actions sera effectuée cette année dans le cadre de ces conventions.

20. Modification des intérêts communautaires pour intégrer les études relatives à l'hôpital public local et participer aux études relatives à l'établissement thermal de Pietrapola

Au cours de l'année 2021, la CCFC a modifié ses intérêts communautaires pour y intégrer les études relatives au projet d'hôpital public local et sur les études relatives à la station thermale de Pietrapola, elle a dépensé respectivement 9720€ (étude de faisabilité) et 225€ (prise en charge des rencontres des acteurs).

II. Résultats financiers 2021

Recettes de Fonctionnement :

Au total elles s'élèvent en 2021 à 6 131 153 € € (5 708 797€ en 2020), y compris les recettes d'ordre. On constate une augmentation de 992K€ des recettes, s'expliquant principalement par l'augmentation de 2 points de la TEOM votée pour 2021.

La Dotation Générale de Fonctionnement représente un total de 132 806 euros (contre 127 391 € en 2020). **stable**

Les grandes lignes qui constituent nos recettes fiscales évoluent de la façon suivante :

Article 73111, 7382, 74833 et 74 834 : 1 673 170€ pour les taxes TF, CVAE, CFE et fraction TVA (1 655 480€ en 2020) **stable**.

Article 73 31 : 1 224 615€ pour la TEOM (929 584€ € en 2020) **+295K€**

Article 73 223 : 0€ pour le FPIC (29 609€ en 2020) **-29 K€**

Auxquels s'ajoutent d'autres recettes réelles :

- les remboursements de salaires liés aux postes de chargés de missions financés (LEADER, OPAH, ZDZG) et remboursements maladie pour 342 494 €.
- la refacturation de l'instruction des actes d'urbanisme pour 137 302 €
- les entrées piscine pour 6 380€ (contre 4 430€ en 2020).
- la déchetterie : 11 037€ (contre 18 347 € en 2020)
- la taxe de séjour : 236 219€ € (contre 123 958€ en 2020) **+112k€**

Ainsi que les opérations d'ordre (amortissement) pour 258 950€ (idem en 2020)

Dépenses de fonctionnement :

Au total elles s'élèvent à 4 209 321€ en 2021 (3 816 175€ en 2020), y compris les dépenses d'ordre. + 393k€

Cette hausse est due principalement à l'augmentation des charges de personnel (CH 012 + (147k€)) et à l'augmentation des charges à caractère général (CH 042(+200k€))

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 630 735 € en 2021 (1 482 843 € en 2020) en augmentation de 147K€.

Cette augmentation s'explique par le recrutement de 2 agents de catégorie A en mars et juillet 2021 aux postes de chargés de mission prévention déchets et expérimentation foncier-incendies (ces 2 postes sont financés par l'Ademe et l'Etat à hauteur de 66k€/an), le recrutement d'un agent d'encadrement des services technique en juin 2021, par la revalorisation des salaires liée à la hausse du SMIC au 1^{er} octobre 2021, ainsi qu'aux avancements de grades (déroulement de carrières, ancienneté, réussites examens professionnels,...).

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont augmenté de **200K€** : 1 228 985€ en 2021 contre 1 025 836€ en 2020 dû principalement à la régularisation du contentieux avec le SYVADEC pour la partie adhérente et non adhérente de 2017 à 2019.

Détail des charges à caractère général des postes les plus importants :

-le poste prestations de service **(+180 K€)** dû à la régularisation du contentieux avec le SYVADEC sur la partie adhérente et non adhérente de 2017 à 2019 tel que précisé dans le document d'orientation budgétaire 2021.

-prestations d'enfouissement d'OM à la STOC 308 K€ **(+50k€)** dû à l'augmentation de la TGAP de **18€/t en 2020 à 30€/t en 2021**

-transports et traitement issus des déchets de la déchetterie de Prunelli 79K€ **(stable)**

-locations immobilières 87K€ **(stable)**

-le poste carburant 120K€ **(+10K€)** dû à la reprise de l'activité en comparaison avec l'année 2020

-le poste matériel roulant 115K€ **(stable)**

Ch 014 Atténuation de produits :

- le reversement de la taxe de séjour à l'Oti 238K€. **(stable)**

Les dotations aux amortissements sont restées stables 573K€.

Résultat fonctionnement 2021

Le résultat de l'exercice en fonctionnement (compte de gestion provisoire) est positif et s'élève **49 K€** et le résultat solde cumulé, reprenant le résultat des exercices antérieurs, des recettes et des dépenses de fonctionnement est positif et se monte à près **1,9 M€**.

Dépenses d'investissement

En 2021, le niveau des dépenses d'investissement a légèrement augmenté, il est de 1,5M€ (dépenses réelles + ordre). (en 2020 : 2,4M €).

Etat de la dette Néant

II. Orientations 2022

La Communauté de Communes aura plusieurs défis à relever au cours de l'année 2022.

En premier lieu un arbitrage sur les priorités doit être défini eu égard aux contraintes budgétaires que va connaître la collectivité au cours de l'année 2022.

En effet, le coût du traitement des déchets ne cessera d'augmenter et un équilibre financier devra être trouvé.

L'évolution des compétences et missions de la CCFC a entraîné une augmentation significative des services administratifs, ceux-ci devront donc être renforcés en moyens humain qualifiés. Cela d'autant que la mise en œuvre des préconisations de la Chambre Régionale des comptes lors de son contrôle sur la période 2014-2020 le nécessitera.

Il est donc devenu indispensable qu'un directeur/trice général des services soit nommé afin d'encadrer et coordonner les actions et les ressources de la collectivité.

Cela engendrera un coût en fonctionnement qui devra être anticipé mais dont la CCFC ne peut faire l'économie sans remettre en cause son fonctionnement sécurisé à tous niveaux.

Les principales actions qui seront envisagées en 2022 pourront être les suivantes :

- ⇒ **Le lancement de son 2^e programme de prévention des déchets qui comprend la mise en œuvre de la redevance spéciale pour les professionnels, la mise en œuvre du traitement des biodéchets, l'avancée des réalisations structurantes dont la construction de la ressourcerie et de l'atelier économie circulaire**
- ⇒ **L'achat des locaux techniques d'Agnatellu qui nécessitera la conclusion d'un emprunt.**
- ⇒ **La mise en œuvre des structures permettant le maillage culturel du territoire communautaire avec la construction d'une Ecole des Arts et d'une salle de spectacles qui nécessiteront la conclusion d'un emprunt.**
- ⇒ **La lutte contre les incendies et la protection des zones habitées de montagne avec le choix de la Communauté de Communes comme zone pilote par les services de l'Etat en partenariat avec le Collectivité de Corse et le GIRTEC.**
- ⇒ **Le lancement de la 2^e Opération programmée de l'amélioration de l'Habitat (OPAH-RU)**
- ⇒ **Renforcement de la stratégie de transition écologique par le biais du CRTE**

1. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire

La Communauté de Communes a acté la réalisation de son 2nd plan de prévention déchets. Il se décline en plusieurs priorités déclinées.

1.1 Le plan de prévention déchets

- Agir sur la performance de tri (Communiquer sur les actions, Sensibiliser le grand public, Harmoniser la communication sur les points de collecte, Sensibiliser les scolaires en partenariat avec le Syvadec, Mener des opérations témoins (Foyers Zeru Frazu etc....), Mettre en place un nouveau mode de financement (RS & TI), Étudier la mise en place de la collecte en porte à porte pour les bourgs centres, Étudier la mise en place de la collecte « au dépôt » avec puçage et contrôle d'accès pour les OMR sur le reste du territoire.
- Agir sur les biodéchets (Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective : cité scolaire, Ephad, CAT et base militaire, Sensibiliser les enfants au compostage, Continuer à distribuer des composteurs individuels et déployer les aires de collectifs, Étudier la mise en place d'une plateforme déchets verts avec broyage, Étudier la mise en place du tri à la source des biodéchets pour les habitats verticaux des bourgs centres, Étudier la mise en place d'une collecte biodéchets pour les professionnels)
- Agir sur les Déchets d'Activité Économique (Soumettre la Redevance Spéciale aux entreprises et administrations, Accompagner les professionnels du BTP à la gestion de leurs déchets en partenariat avec le service habitat durable de la comcom, Accompagner les acteurs touristiques du réseau Ecotourisme à une meilleure prévention et gestion des déchets, Rechercher de nouvelles filières de valorisation des déchets : huiles de friture, agrumes, gros plastiques, etc.)
- Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits (Mettre en place l'atelier économie circulaire, Donner une seconde vie aux objets via la ressourcerie : construction de la ressourcerie et définir les modalités de gestion, Promouvoir la réparation et le réemploi auprès du public, Agir sur des actions globales et transversales, Assurer le suivi des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, exploiter les données Compta-coûts)

1.2 Filière gravats

Ainsi qu'il a été rappelé 1ere partie du présent document, une solution doit être trouvée rapidement pour limiter l'impact écologique du refus des gravats en déchetterie afin de pouvoir de nouveau accepter ces déchets sans payer le prix fort de la problématique des gravats amiantés.

Un exutoire pourrait être trouvé par le biais d'un appel d'offre en ayant recours à un prestataire agréé au désamiantage, à la formation de nos agents de déchetterie, cependant cela pourra entraîner un coût important car aucun exutoire aux déchets amiantés n'est présent en Corse.

IL conviendra de chiffrer ce projet afin d'en anticiper les coûts supportés par la collectivité.

1.3 La redevance spéciale pour les professionnels

La « RS » est destinée aux producteurs non-ménagers, soumis ou non à la TEOM, propriétaire ou occupants exerçant une activité économique ou administrative (entreprises, commerçants, artisans, industries, associations, administrations, etc.) implantés sur le territoire.

Les étapes de la mise en œuvre :

1/Consolider le scénario

Constitution du fichier redevables (croisement TOEM et SIRENE)
Affiner le coût du service

2/Préparer la mise en œuvre

Réalisation du plan, outils et supports de communication
Réalisation des outils et supports pour la mise en place (convention et règlement)
Communication (réunions publiques...) à la suite du choix politique
Acquisition d'un logiciel de facturation et formation des agents

3/ Réaliser les conventionnements

Rencontre et contractualisation avec l'ensemble professionnels soumis à la RS

4/Préparer le démarrage

Organisation du service collecte
Délibération nouveaux tarifs ajustés pour 2023
Courrier d'information individualisé (tarifs votés, modalités de calcul, de facturation + simulation du montant du PNM)

1.4 Mise en place Atelier Economie circulaire

La construction de l'atelier économie circulaire (anciennement nommé atelier bois) est terminée.

Il s'agira pour 2022 d'y intégrer les travaux de VRD (non compris dans les travaux effectués car non compris dans les financements eu égard à l'enveloppe accordée). Une demande de financement doit être votée.

Une étude est menée actuellement en collaboration avec la CAPI (association Corse initiative) afin définir les modalités de fonctionnement les plus efficaces pour acter sa mise en service.

Cet atelier situé sur la zone artisanale de Ventiseri, qui sera attenante à la Ressourcerie situé sur la parcelle voisine. Pour mémoire, le foncier a été acquis en 2020 par la CCFC avec financements.

1.4 Ressourcerie

Le permis de construire a été déposé, une demande de financement devra être faite pour l'opération de construction évaluée à 1,2M€ HT.

La phase Projet doit être validée, parallèlement une étude est en cours en collaboration avec la CAPI et l'Ademe pour évaluer le coût de fonctionnement, le mode d'exploitation (concession, marché, régie,...) et les filières qui pourront y être exploitées.

1.5 Fiscalité incitative

L'étude a été réceptionnée en début d'année 2021.

Le Conseil Communautaire doit maintenant faire le choix de l'application de cette tarification incitative sur le territoire.

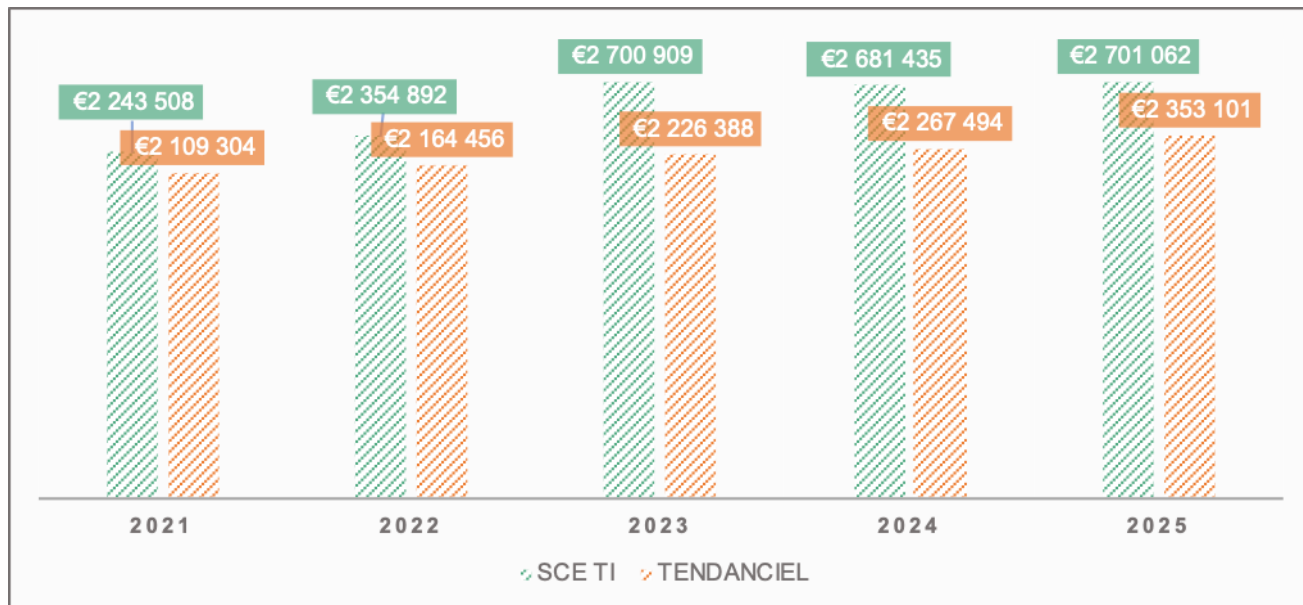
La mise en œuvre effective d'une tarification incitative nécessite préalablement de pouvoir identifier les gisements des foyers faisant l'objet de la taxe et donc de la part incitative.

A cette fin, le scénario technique retenu par la CCFC est l'identification par puçage et la collecte au porte à porte du flux OM (dans un 1^{er} temps), dans les centres bourgs de Ghisonaccia, Prunelli et Ventiseri, puis en point de regroupement sur le reste du territoire (habitat diffus).

On estime à 3-4 ans la préparation nécessaire à la mise en œuvre effective de la part incitative si le Conseil adopte cette voie.

Au niveau financier, voici les perspectives de l'augmentation des coûts en cas de mise en œuvre de la part incitative, en comparaison avec le scénario « tendanciel »

c'est-à-dire sur la continuité sans modification.



Le résultat de cette étude et le scénario retenu devra en outre faire l'objet d'une validation de l'Ademe, principal financeur des travaux et investissements nécessaire à sa mise en œuvre.

1.6 Actions d'accompagnement et de prévention :

Communiquer sur les actions, Sensibiliser le grand public (eco ambassadeurs, médias, réseaux sociaux...), Harmoniser la communication sur les points de collecte, Sensibiliser les scolaires en partenariat avec le Syvadecc, Mener des opérations témoins etc....) Ces actions sont évaluées à 50k€HT/an qui pourront faire l'objet de financements notamment par l'Ademe dans le cadre du 2nd plan de prévention déchets.

De plus, une campagne de communication ciblée sur les emballages est prévue au printemps.

1.7 Actions spécifiques aux bio déchets/plateforme de compostage bio déchets et déchets verts

Une étude a été menée en partenariat avec le SYVADEC, sa restitution a eu lieu en 2021. Elle a permis de poser les scénarii possibles quant au traitement des biodéchets sur le territoire.

Le scénario retenu est le traitement par composteur individuel et collectif sur les zones en habitat diffus et une collecte sur les zones denses d'habitation.

Cependant un seul repreneur est habilité à recevoir ces déchets (Cargese) pour un coût de transport et de traitement très élevé qui ne pourrait en l'état être supporté par la collectivité.

Aussi, la mise en place d'une plateforme de compostage intégrant les déchets verts et bio déchets peut être envisagée et bénéficierait d'aides financières de l'Ademe pour son étude et sa mise en œuvre.

La CCFC a d'ores et déjà obtenu le financement de l'étude, mais il convient au préalable d'identifier un lieu qui pourrait accueillir cette plateforme.

Pour rappel, la loi prévoit une prise en charge de ces déchets pour l'année 2023.

1.8 Acquisition de 2 camions de collecte renouvellement du parc

L'acquisition de 2 camions avait été actée en Conseil Communautaire, les financements à 80% ont été obtenus, l'appel d'offres a été lancé, le marché sera attribué en mars 2022, cependant la dépense estimée à 240 000 € HT (répartis comme suit : 160 000€ HT pour un camion collectant la plaine type 16m3 et 80 000€ HT pour un camion permettant de collecter la montagne type 5m3), n'interviendra pas en 2022 car les délais de livraison sont estimés à plus d'un an.

1.9 Extension du maillage du territoire pour la collecte des cartons bruns

Les anciennes bornes de tri ont été transformées en borne de collecte des cartons bruns par un ferronnier.

Le territoire de plaine en est déjà équipé, la 2^e tranche des travaux de transformation est en cours, (50k€HT sur 2 ans, financé à 80% par la CDC et l'Etat) le territoire de montagne sera bientôt équipé de ce matériel, ce qui nécessitera une extension de la collecte et donc des frais de fonctionnement supplémentaires. Cela va permettre d'éviter de retrouver les cartons dans le flux OM et d'en éviter l'enfouissement.

2. Achat des locaux abritant les services techniques

Les locaux abritant les services techniques situés à Agnatellu (Prunelli di Fium'Orbu) et actuellement loués par la CCFC ont été proposés à la vente par le propriétaire, les Domaines n'ayant pas répondu dans les délais impartis à la demande d'évaluation, une demande d'évaluation a été effectuée par un expert agréé auprès des Tribunaux.

L'évaluation pour l'acquisition est estimée à 419K€. Si la CCFC se porte acquéreuse, un emprunt devra être contracté.

3. Outils de planification pour la transition écologique : le COT & le CRTE

Le CRTE : le Contrat de Relance et de Transition Écologique

Le contrat final a été signé le 31 janvier 2022. Il a permis de poser les axes principaux de l'ambition de la communauté de communes en matière de relance et de transition écologique. Ce contrat recense aussi toutes les actions des communes et de la communauté de communes en cohérence avec ces axes :

- A. Pour une meilleure résilience écologique de notre territoire **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1. Favoriser une mobilité bas carbone et inclusive **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2. Améliorer la résilience énergétique du territoire **Erreur ! Signet non défini.**
 - 3. Agir sur la réduction des déchets, le réemploi et la réparation **Erreur ! Signet non défini.**
 - 4. Mener une politique ambitieuse et innovante de prévention incendie des zones habitées de montagne **Erreur ! Signet non défini.**
 - 5. Avoir une politique ambitieuse de préservation de la ressource en eau **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Pour un territoire attractif proposant un cadre de vie qualitatif pour toutes et tous **Erreur ! Signet non défini.**
 - 1. Développer les espaces nourriciers pour une alimentation locale, saine et accessible à tous **Erreur ! Signet non défini.**
 - 2. Favoriser un développement écotouristique du territoire **Erreur ! Signet non défini.**
 - 3. Veiller au bien-être territorial par la démocratisation de la culture et l'accès à la santé **Erreur ! Signet non défini.**
 - 4. Développer des espaces coopératifs pour favoriser la création d'activités et l'innovation **Erreur ! Signet non défini.**
 - 5. Renforcer l'accompagnement éducatif

Il est important de rappeler que cette formalisation n'apporte pas de financements supplémentaires à ceux éligibles dans le cadre du droit commun mais permet une clarification de la stratégie portée par la communauté de communes pour répondre aux enjeux environnementaux actuels.

Le COT Energie : le contrat d'objectif territorial

L'Ademe, pour soutenir l'initiative de l'Etat, propose un accompagnement technique et financier dans le cadre d'une contractualisation autour des questions liées à l'Énergie. Cette démarche ne pourra être contractualisée que sur la base d'objectifs qualitatifs et quantitatifs définis suite à la réalisation d'une étude sur les potentialités en Énergies renouvelables et projets citoyens sur le territoire qui doit être lancée en 2022.

4. Habitat Durable

3.1. Opération de Revitalisation des Territoires & Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat OPAH

L'OPAH prévoit un soutien de la comcom à hauteur, globalement, de 10% des travaux réalisés pour les propriétaires occupants et une incitation à la pratique de réduction de loyer pour les propriétaires bailleurs. De plus, dans le but de raccourcir au maximum les délais de perception des fonds pour le pétitionnaire, un préfinancement de la part CdC (ex-CG2B + ex-CTC) a été instauré correspondant à 25% supplémentaires d'aide aux travaux du programme.

Par ailleurs, un prévisionnel envisage le recrutement de 45 nouveaux dossiers notifiés venant s'ajouter au nombre conséquent existant.

Ainsi, en cohérence avec les montants conventionnés, une enveloppe de 252 700 € de dépenses est envisagée se décomposant ainsi :

- Montant global part CCFC = 72 700 €
- Montant global part préfinancement = 180 000 €

Parallèlement, la fin de l'OPAH-RR intervenant à la fin du mois de Février 2022, une prorogation d'un an sera adoptée. Cela permettra d'initier le travail de mise en place d'une nouvelle OPAH-RU prenant le relais avec la production nécessaire d'une étude pré-opérationnelle. Cette dernière, par l'intermédiaire du prestataire désigné réalisera l'évaluation du programme actuel et définira les objectifs de la prochaine OPAH-RU.

En complément, la comcom s'est engagée dans une réflexion commune et partagée en faveur de la revitalisation des centralités en vue de la signature d'une convention, proposée à l'issue de l'étude pré-opérationnelle, valant « Opération de Revitalisation des Territoires » (ORT).

5. Investissements Structurants Internes

La communauté a besoin d'être dotée, pour son fonctionnement propre, de bâtiments nécessaires.

Aujourd'hui elle loue pour un montant annuel global de 63 000€ un hangar pour les services techniques, un hangar pour le matériel évènementiel, ses locaux administratifs. L'extension des compétences de la communauté imposera une demande d'espaces supplémentaires.

L'objectif sera donc de devenir propriétaire de ces outils indispensables en évitant les dépenses de fonctionnement. Le financement de ces projets devra donner lieu à la contractualisation d'un emprunt.

6. Culture- Projets structurants-Ecole des arts et salle de spectacles

Au terme d'une étude de préfiguration les besoins du territoire ont été déterminés. L'implantation des bâtiments « école de musique » et « salle de spectacle » décidés.

Aujourd'hui les architectes ont été désignés dans le cadre de ces deux projets structurants.

- L'Ecole des arts qui sera implantée face au collège de Prunelli a bénéficié du

financement du plan exceptionnel d'investissement à hauteur de 80% pour un montant estimé de 4M€ HT.

Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année.

- La salle de spectacles fait l'objet d'un financement CDC à 80% (service culture et fond de territorialisation) pour un montant de 5.8M€.

Les travaux de l'école des arts débuteront cette année

La salle de spectacles en est au stade projet de la mission de maîtrise d'œuvre qui doit être validée.

7. Tourisme

L'Office de Tourisme intercommunal a été intégré en régie sous la forme d'un service public administratif au 1^{er} janvier 2020 après la dissolution sous sa forme d'EPIC en 2019 dans un souci de cohérence avec la politique touristique menée par la Communauté.

Ainsi, cinq agents ont été intégrés sous statuts de contractuels de droit public à la communauté et le fonctionnement du service a été modifié en conséquence.

Un budget annexe a été adopté.

La Directrice quittera ses fonctions en mars 2022, elle devra être remplacée.

8. Création d'une offre de sentiers structurée

La Collectivité de Corse mène ses premières enquêtes terrain pour inscrire les itinéraires communautaires dans le PTIPR. La difficulté est que les agents CdC ne peuvent mener l'enquête sur les tronçons totalement fermés. La communauté de communes doit donc prévoir une ouverture simple de ces tronçons afin que l'enquête terrain CDC puisse être finalisée (préalable à l'inscription).

En parallèle à cette démarche d'intégration des sentiers sur le long court, la communauté de commune a souhaité mener un travail de promotion des sentiers gérés existants (conservatoire du littoral, CdC, PNRC, communes etc.) grâce à un outil de webmapping public. Ce projet a été retenu dans le cadre du plan de relance numérique avec un financement à 100%. Il s'agira ainsi de mener un travail de concertation avec toutes les structures concernées afin de finaliser cet outil de promotion à l'usage des habitants et visiteurs.

9. Programme Leader & Ecotourisme

- **Accompagnement des porteurs de projet**

Les dysfonctionnements constatés sur l’instruction des dossiers et les délais de paiement ont incité l’ensemble des GAL corses à demander un séminaire de travail avec l’Odarc et la CdC. Cette demande est pour l’instant sans réponse depuis plus d’un an malgré de nombreuses relances.

Concernant l’accompagnement des porteurs de projet, les rdv avec d’éventuels nouveaux porteurs de projet sont aujourd’hui en suspens. De nombreux projets sont encore en attente d’instruction sans visibilité sur des enveloppes financières complémentaires.

Le financement de l’animation du programme est maintenu à 90% sur un coût prévisionnel de 101 577€ comprenant salaires, frais de déplacement, frais de fonctionnement (15%) et prestations annexes.

- **Animation du réseau Ecotourisme Corse Orientale**

Pour 2022, les actions d’accompagnement et de valorisation de la démarche seront maintenues telles que :

- le suivi des engagements,
- les réunions de rencontres et d’échanges autour des enjeux du tourisme durable,
- la promotion via les articles sur des magazines et blogs,
- la communication sur le site internet et les réseaux sociaux ...

De plus, de nombreuses perspectives d’évolution sont en cours de réflexion :

- la création et participation aux évènements,
- les partenariats avec les institutions, observateurs et professionnels du tourisme durable,
- la conceptualisation et mise en pratique de projets écotouristiques sur le territoire, (des éco-séjours, un Défitour avec le partenaire Defimed, une « Corsica Sperienza ») ...

La convention avec l’Ademe permet une prise en compte d’une partie du salaire, des frais de déplacement, prestations de communication pour un total d’environ 60 000€.

10. Schéma des liaisons douces

Le schéma doit être validé en conseil communautaire avant toute chose.

Ce schéma définit les grandes lignes d’une vision du territoire mais n’est pas suffisamment détaillé techniquement pour permettre de répondre aux appels à projets nationaux sur les aménagements cyclables.

Ainsi il va être nécessaire de lancer une première phase de maîtrise d’œuvre (AVP) sur les aménagements considérés comme prioritaires afin d’avoir les éléments techniques suffisant pour une recherche de financement.

Ensuite, un des principaux coûts du projet du Spassi Verde est la passerelle au-dessus du Fium’Orbu et la piste cyclable qui rejoint les deux pôles générateurs d’activité avec notamment la cité scolaire

et la future école des arts. Une première réunion de travail avec la CdC a laissé entrevoir la possibilité d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour cette partie. Une demande officielle dans ce sens a été déposée par la Communauté de communes.

11. Projet alimentaire territorial

Au niveau du PAT montagne, chaque village a pu avancer, à des rythmes différents selon les situations foncières (cf carte récapitulative dans la partie bilan 2021). La prestation avec la chambre d'agriculture se termine en mars 2022. L'accompagnement de ces projets doit être maintenu afin de consolider les initiatives lancées et d'aboutir à des résultats concrets au sein de chaque village.

Une prestation complémentaire devra être prévue pour **continuer l'accompagnement sur la mobilisation foncière, le chiffrage des besoins et le dépôt de demande de financement.**

→ Le budget estimatif est de 45 000€.

Chaque village pourra solliciter un soutien financier pour la réalisation des travaux en déposant une demande directement auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse (axe 4 : agriculture de village et jardins solidaires) jusqu'à 80%.

D'autre part, de nombreux projets de jardins partagés, vergers communaux, espaces pédagogiques allant voir le jour, il a été proposé de mener un travail autour de la **l'identification et la remise en culture des variétés fruitières locales avec l'association « A Granella »** (verger conservatoire situé à Aghione). Ce projet baptisé « **Arbres de mémoire** » associera des élèves volontaires de la cité scolaire, des anciens des villages et les mairies.

Le projet détaillé a été transmis au conseil communautaire, mais en voici les principaux éléments :

- Mai 2022 : rencontre des communes souhaitant participer à la démarche et appel à candidature d'élèves volontaires en partenariat avec la Cité Scolaire
- Automne 2022 : visites de terrain, repérage des arbres de mémoire, début des enquêtes avec les élèves
- Hiver 2022 : Conférence sur les variétés traditionnelles et les pratiques agro écologiques
- Janvier 2023 : Collecte des greffons
- Printemps 2023 : Greffe sur porte greffe ou jeunes arbres sauvages identifiées sur les sites
- Novembre 2023 ou 2024 : Plantation

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 21 février 2022 pour identifier les communes intéressées par ce projet : Ghisoni, Ghisonaccia, San Gavinu, Ventiseri, Lugo di Nazza ont souhaité s'impliquer dans cette démarche.

Le budget estimatif est de 10 000€.

Concernant l'**Axe de travail appelé « PAT plaine »**.

Suite à l'étude sur la remise en production agro-écologique de parcelles communales sous utilisées, les 4 communes concernées ont confirmé leur volonté de mener à bien ce projet sur les parcelles identifiées. Chaque commune pourra réaliser ses investissements avec le soutien du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse (axe 4) et de la DRAAF (plan de relance) en complément permettant un taux de financement jusqu'à 80% . La communauté de communes déposera une demande de financement unique dans le cadre du plan de relance mais chaque porteur de projet signera sa propre convention financière

La communauté de communes souhaite renforcer cette dynamique en continuant l'animation du PAT dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (approvisionnement restauration collective, mise en cohérence offre/demande, pilotage du projet etc.) et en apportant un soutien aux communes, porteurs de projet et agriculteurs du territoire impliqués dans la démarche. Ainsi, la communauté de communes prévoit **un accompagnement technique des agriculteurs installés volontaires et des futurs agriculteurs qui vont s'installer sur les parcelles communales** : suivi technique mensuel pour une culture bio et sol vivant, formation et animation d'un réseau de maraichers sur le territoire, aide à la mise en adéquation entre l'offre et la demande.

→ Le budget estimatif est de 55 000€.

Un partenariat pourra être établi avec la chambre d'agriculture de Haute-Corse pour créer un référentiel technico-économique à partir des données recueillies sur ces nouvelles installations de maraichage sur sol vivant dans l'objectif de capitaliser, créer des références sur ces nouveaux modes de culture dans un contexte méditerranéen.

Ainsi, le budget global des actions portées directement par la communauté de communes est de 110 000€

Le plan de financement global est prévu comme tel :

- 70% DRAAF – Plan de relance / AAP « consolidation PAT » corse : 77 000€
- 30% Communauté de communes Fium'Orbu Castellu : 33 000€

12. Mise en place d'un service de location longue durée de vélo a assistance électrique

La livraison de vélo à assistance électrique est enfin prévue pour début avril. La communauté de communes a prévu d'organiser un évènement autour du vélo pour l'occasion : animation auprès

des jeunes avec le vélo club du Fium'Orbu, attribution des 40 vélos aux premiers habitants inscrits selon la grille de répartition validée en conseil, réunion publique sur les projets d'aménagement vélo, etc.

Pour rappel, la clef de répartition géographique telle que validée en conseil communautaire sera appliquée en prenant aussi en compte l'ordre d'inscription sur le questionnaire en ligne.

12. Plan Paysage

L'étude Plan Paysages rentre dans sa deuxième phase.

La définition des Objectifs Qualitatifs Paysagés, la déclinaison en stratégie opérationnelles et le travail sur les site projets seront la priorité d'ici juin.

Le dernier semestre permettra d'affiner l'ensemble des rendus.

13. Compétence MOBILITE

La CCFC a déjà initié une réflexion sur ces problématiques avec plusieurs projets en cours : l'élaboration d'un schéma des liaisons douces, la mise en place d'un service de location de longue durée de vélo à assistance électrique, la création d'un réseau de sentiers thématiques.

D'autres thèmes ont été abordés par les élus de la CCFC telle que la mobilité depuis les villages de montagne.

Un schéma directeur territorial de la mobilité devra être élaboré par le biais de groupes de travail et la constitution d'un COPIL.

Il en résultera l'analyse des services pertinents (besoin et coût) qui sera nécessaire à l'obtention d'éventuels financements (AUE).

16. Compétence GEMAPI

La loi NoTRE a imposé l'intégration de la compétence GEMAPI aux Communauté de Communes.

Dans ce cadre, la CCFC a voté en janvier 2021 deux conventions :

- Une avec le service d'assistance technique de la Collectivité de Corse qui a vocation à apporter une ingénierie territoriale auprès des EPCI dans ce domaine au travers, notamment, de la mise en œuvre des différentes étapes de cette compétence.
- Une seconde avec l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse sur l'échange de données relatives à la compétence GEMAPI.

Une première étape de priorisation des actions sera effectuée cette année dans le cadre de ces conventions.

21. Défense contre les incendies

21-1 Travaux DFCI

La Communauté de Communes souhaite poursuivre les travaux sur 2022, notamment sur la réfection des ouvrages existants, vieillissants ou obsolètes, un dossier de financement d'une 4^e tranche a donc été déposé auprès du FEADER via les services de la CDC pour un montant prévisionnel de travaux de 231 000€ pour 4 créations et 6 mises aux normes. Nous sommes dans l'attente d'un retour.

21-2 Protection des zones habitées contre les incendies/CCFC Territoire pilote

La CCFC compte poursuivre l'expérimentation par :

Le dépôt des 4 dossiers en préfecture en vue de déclarer les travaux d'interface d'intérêt général ;

La planification des premiers travaux d'interface avec l'équipe interservices pour le brûlage dirigé de Lugo ;

Un travail sur l'identification et modalités d'obtention des financements d'interface ;

La planification des travaux de débroussaillage pour les interfaces de Pietrosu, Ghisoni et San Gavino en fonction du financement.

Une réunion du GT3 avec notamment la DRAAF, la chambre de l'agriculture, l'OEC, et la chargée de mission du PAT pour travailler sur la pérennisation des interfaces identifiées en lien étroit avec le PAT et la filière bois ;

Des réunions de travail préparatoires aux futures réunions publiques de sensibilisation OLD et travail foncier avec le GIRTEC, l'ODARC et la CCFC dans un premier temps, puis avec les Maires dans un second temps ;

La restitution des études de l'Université prévue pour fin 2022, et la réalisation de nouvelles interfaces si nécessaires.

Détail des coûts du projet et plan de financement

Recrutement d'un chargé de mission au grade d'ingénieur : 60 000 € / an (coût chargé)

Coûts d'installation au poste : 6 000€ HT

Coût relatif à la campagne de communication externe et interne : 29 000€HT sur 3 ans

Coût relatif aux différentes études confiées à des prestataires externes (recherches juridiques relatives au foncier, prospectives foncières de faisabilité) : 25 000€HT sur 3 ans

TOTAL estimatif de l'opération sur 3 ans : 240 000€HT

Etat (Plan de Relance) 80%.....192 000€
CCFC 20%.....48 000€

22. Modification des intérêts communautaires pour intégrer les études relatives à l'hôpital public local

Au cours de l'année 2021, la CCFC a modifié ses intérêts communautaires pour y intégrer les études relatives au projet d'hôpital public local.

A ce jour, après la réunion de plusieurs commissions santé et plusieurs rencontres avec l'ARS, l'hôpital de Bastia et les acteurs de santé du territoire, les discussions avec l'ARS sont toujours en cours afin de pouvoir intégrer ce projet au schéma régional d'investissement de cette dernière.

23. Station thermale de Pietrapola.

La CDC poursuit ses études notamment sur la qualité de l'eau et la CCFC participe activement au comité de pilotage relative à la remise en service de l'établissement.

Le résultat des études est attendu sous peu et permettra d'identifier un planning pour la réouverture de l'établissement.

24. Mise en œuvre des préconisations et rappels au droit de la Chambre Régionale des Comptes

-Mise en œuvre de la comptabilité d'engagement obligatoire qui nécessitera plus de temps passé pour les agents affectés à ce service et réduira leur capacité de polyvalence sur d'autres tâches.

-Adopter le 2nd programme de prévention déchets dans le cadre du service de prévention déchets

-Travailler à améliorer les indicateurs de performance du service déchets (collecte et

déchetterie) dans le cadre du service prévention déchets.

-Poursuivre l'amélioration de l'optimisation de la collecte en intégrant les nouvelles obligations notamment en matière de bio déchets (collecte et traitement), et service aux professionnels dans le cadre de la mise en place de la redevance spéciale (flux cartons, emballages, verre notamment).

Cela nécessitera de poursuivre le schéma adopté par la CCFC en matière fiscale, notamment le vote l'augmentation d'un point supplémentaire de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), afin de rendre possible le financement de ces actions.

IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Une variation à la hausse d'un point de la Taxe d'ordures ménagère est envisagée, elle permettra de couvrir les nouvelles dépenses liées à l'augmentation constante de la TGAP, à la mise en œuvre du 2nd plan de prévention déchets dans le but de réduire toujours plus les déchets ultimes.

Les gros postes de dépense en investissement seront, pour les opérations déjà engagées :

- les travaux de construction de l'école des arts, qui, bien qu'elle soit financée à hauteur de 80%, devra faire l'objet d'un emprunt concernant le reste à charge pour la collectivité (entre 1M et 1,5M€HT selon l'avancée des travaux)**
- les travaux de VRD de l'atelier économie circulaire, estimés à 200K€HT, pour lequel une demande de financement doit être déposée**
- la poursuite des dépenses de maîtrise d'œuvre de la salle de spectacles (environ 200K€HT selon avancement)**

De plus, selon les orientations décidées par la CCFC :

- l'acquisition des locaux techniques d'Agnatellu pour un montant de plus de 400K€, qui devra alors faire l'objet d'une demande de financement, d'un emprunt et qui, si elle est actée, fera l'objet d'une décision modificative du budget afin d'y inscrire la dépense et la recette.**

Transfert à l'investissement : Le transfert à l'investissement devrait être de l'ordre de 1,7M€

Etat de la dette 2022 :

Aujourd'hui Il sera envisagé la souscription d'un emprunt pour contribuer au financement des installations structurantes de la communauté (culture, locaux techniques..).

Les prévisions budgétaires en investissement et en fonctionnement dépendront des orientations décidées par le Conseil Communautaire quant aux priorisations des actions décidées.